PROJET URBAIN D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS TYPE « CŒUR DE VILLAGE » // FLOIRAC – 46600

PHASE ESQUISSE (ESQ) // ESQUISSE DE PROJET // JUILLET-OCTOBRE 2015

Julien Dumolard ARCHITECTE DPLG // Yoann Molard-Auclair CONCEPTEUR PAYSAGISTE HES // Malik Benaida ÉCONOMISTE & INGÉNIEUR CHEBAP // 23 juillet 2015

TABLE DES MATIÈRES

A // ÉTUDE D'UN CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE 3

01 // PLAN DES 3 VARIANTES ENVISAGEABLES 1/5000e 3
02 // DESCRIPTIF ET PHOTOGRAPHIES DE L'ÉTAT ACTUEL • 3 VARIANTES 4
03 // DESCRIPTIF ET PHOTOGRAPHIES DE L'ÉTAT ACTUEL DU TRONÇON COMMUN • CHIFFRAGE 5

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG 6

01 // CONCEPT D'AMÉNAGEMENT 1/500e 6
02 // PLAN D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG 1/500e 7
03 // PERSPECTIVES ET COUPES D'AMÉNAGEMENT • PLACE DE L'ÉGLISE 9
03 // PERSPECTIVES ET COUPES D'AMÉNAGEMENT • PLACE DE LA MAIRIE ET TOUR 12
04 // DÉTAIL DES REVÊTEMENTS DE SURFACE 14
05 // DÉTAIL DES ÉQUIPEMENTS 15
06 // DÉTAIL DES PLANTATIONS 16

C // RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES (EP) 18

01 // PLAN DU RÉSEAU EXISTANT 1/2500e 18
02 // PLAN DU RÉSEAU PROJETÉ 1/1000e • FLOIRAC SUD 19
02 // PLAN DU RÉSEAU PROJETÉ 1/1000e • FLOIRAC NORD 20
03 // PRINCIPE DU SYSTÈME DE FOSSÉ DRAINANT PROPOSÉ 21

D // TRAITEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES POUBELLES 22

01 // LOCALISATION DES ÉLÉMENTS TRAITÉS (ÉCHELLE GRAPHIQUE SEULE) 22
02 // POUBELLES • CROQUIS - RÉFÉRENCES 23

E // CHIFFRAGE GLOBAL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT (B-C-D) 24

F // CONCLUSION 25

G // VARIANTE D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG SELON LES DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL 26

01 // RETOUR DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE DOSSIER D'ESQUISSE INITIALEMENT REMIS CI-AVANT LE 23/07/2015 26
02 // PLAN D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG • VARIANTE 1/500e 27
03 // PERSPECTIVE D'AMÉNAGEMENT • PLACE DE LA MAIRIE 28
04 // COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE DE CONCEPTION/MAÎTRISE D'OEUVRE • CHIFFRAGE DE LA VARIANTE • CONCLUSION 29

A // ÉTUDE D'UN CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE

01 // PLAN DES 3 VARIANTES ENVISAGEABLES 1/5000e

Variante 1

Chemin rural prenant son origine au croisement de la D43 au lieu-dit "Labarthe" et en direction des "Vidissières", passage devant la station de phyto-épuration, puis remontée vers Floirac par le "Pech d'Agudes"

Variante 2

Chemin rural prenant son origine au niveau de la future Zone d'Activité communale (ZA) et se poursuivant au travers de propriétés privées (exploitations agricoles), jusqu'à rejoindre le "Pech d'Agudes"

Variante 3

Chemin rural prenant son origine au croisement de la D43 au lieu-dit "La Barrière" et se poursuivant en direction des "Vidissières", vers le "Pech d'Agudes"

Tracé commun

Chemin rural prenant son origine au lieu-dit "Pech d'Agudes" et se poursuivant "Sous-Castel" jusqu'au pont SNCF du moulin de "Bascle"

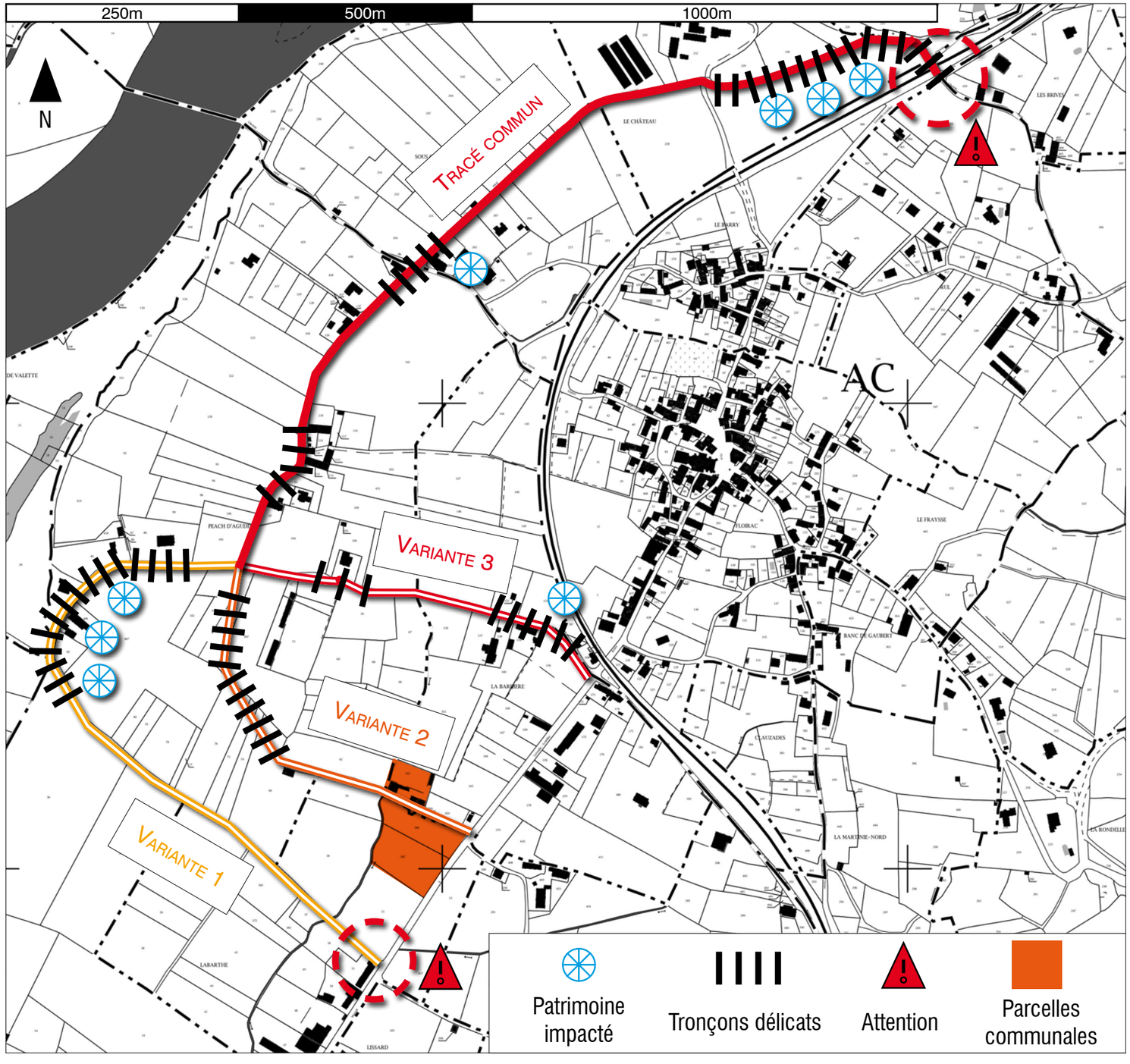

A // ÉTUDE D'UN CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE

02 // DESCRIPTIF ET PHOTOGRAPHIES DE L'ÉTAT ACTUEL • 3 VARIANTES

Variante 1

- difficulté de jonction avec route principale (habitations)
- tracé le plus long (750 m)
- chemin en grande partie non goudronné
- virage long, étroit et sans visibilité
- chemin creux (croisement difficile)
- patrimoine bâti (maisons, murets pierre, etc.)
- emprises latérales sur domaine privatif

Voirie goudronnée

Chemin de terre

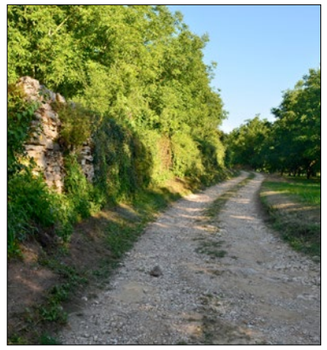

Murs en pierres

Virage bâti

Chemin creux

Variante 2

- jonction aisée car sur emprise terrain communal
- tracé court (450 m) et cohérent
- desserte de la future Zone Artisanale communale (ZA)
- raccord logique avec le tonçon commun
- emprise longitudinale sur domaine privatif

Accès communal

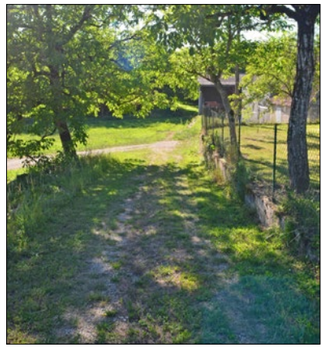

Route primordiale

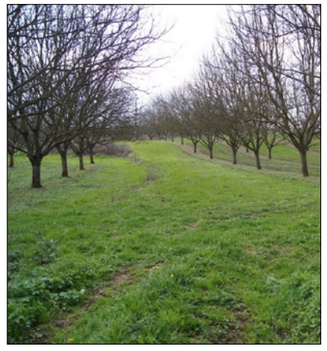

Chemin communal

Terrains privés

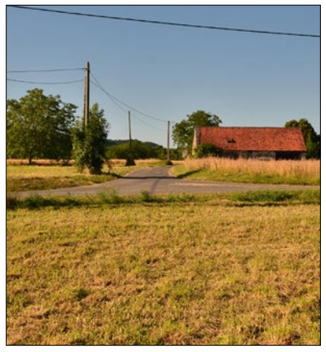

Raccordement voirie

Variante 3

- jonction difficile car en pente
- trop proche du bourg et du passage à niveau (bouchons potentiels)
- tracé court (425 m hors RD) mais complexe
- virage étroit et sans visibilité
- chemin creux (croisement difficile)
- patrimoine bâti (maisons, murets pierre, etc.)
- emprises latérales sur domaine privatif

Virage dangereux

Accès étroit

Violettes bas coté

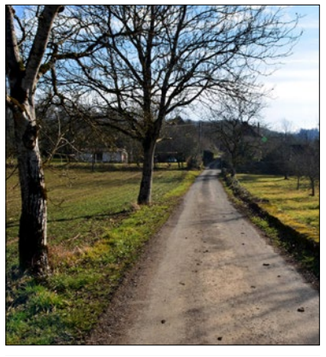

Route étroite

Murets en pierre

A // PLAN D'ENSEMBLE DU CONTOURNEMENT

Tracé commun (longueur de 1050m)

- virage étroit et sans visibilité
- patrimoine bâti (maisons, murets pierre, etc.)
- croix de chemin patrimoniale (à déplacer !?)
- chemin goudronné trop léger
- accès/sortie étroit : petit pont SNCF
- emprises latérales sur domaine privatif

Virage dangereux

Rétrécissement

Patrimoine

Murets en pierres

Pont limité

Chiffrage estimatif des 3 variantes

Variante 1 + Tracé commun

828 887.80€ + 1 019 128.30€ = 1 848 016,10€

Variante 2 + Tracé commun

567 225.43€ + 1 019 128.30€ = 1 586 353,73€

Variante 3 + Tracé commun

375 112.18€ + 1 019 128.30€ = 1 394 240,48€

CONCERNANT LE CONTOURNEMENT

- Le contournement étudié - toutes variantes confondues - engendre des dépenses extrêmement importantes.

- Il convient de signaler que dans une optique utilitaire et touristique (camions, camping-cars, etc.) ce contournement mènerait à un itinéraire sans issue... En effet les ponts de "Bascle" (SNCF), "Miret" (suspendu) et Carennac ("Plus beaux villages de France") limitent considérablement le gabarit et les charges admissibles.

- Au vu des chiffrages, il semblerait judicieux de reconsidérer les pratiques agricoles actuellement en usage et/ou le matériel employé (gabarit).

- Enfin l'impact sur les propriétés privées, le paysage et le patrimoine rural serait très conséquent.

Aussi il conviendrait d'organiser une enquête publique (même informelle), afin de connaître l'opinion de l'ensemble de la communauté concernant ce projet.

NB : les montants indiqués ne comprennent pas l'acquisition des parcelles privées

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

01 // CONCEPT D'AMÉNAGEMENT 1/500e

3 espaces principaux dans le centre-bourg

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

- Entrées nord/sud (cardo) et est/ouest (décumanus) marquées
- Faire émerger le castrum, le rendre parfaitement lisible
- Division de l'espace en trois parties : place de l'église, place de la mairie, espace de transition (Tour, fontaine, arbres)

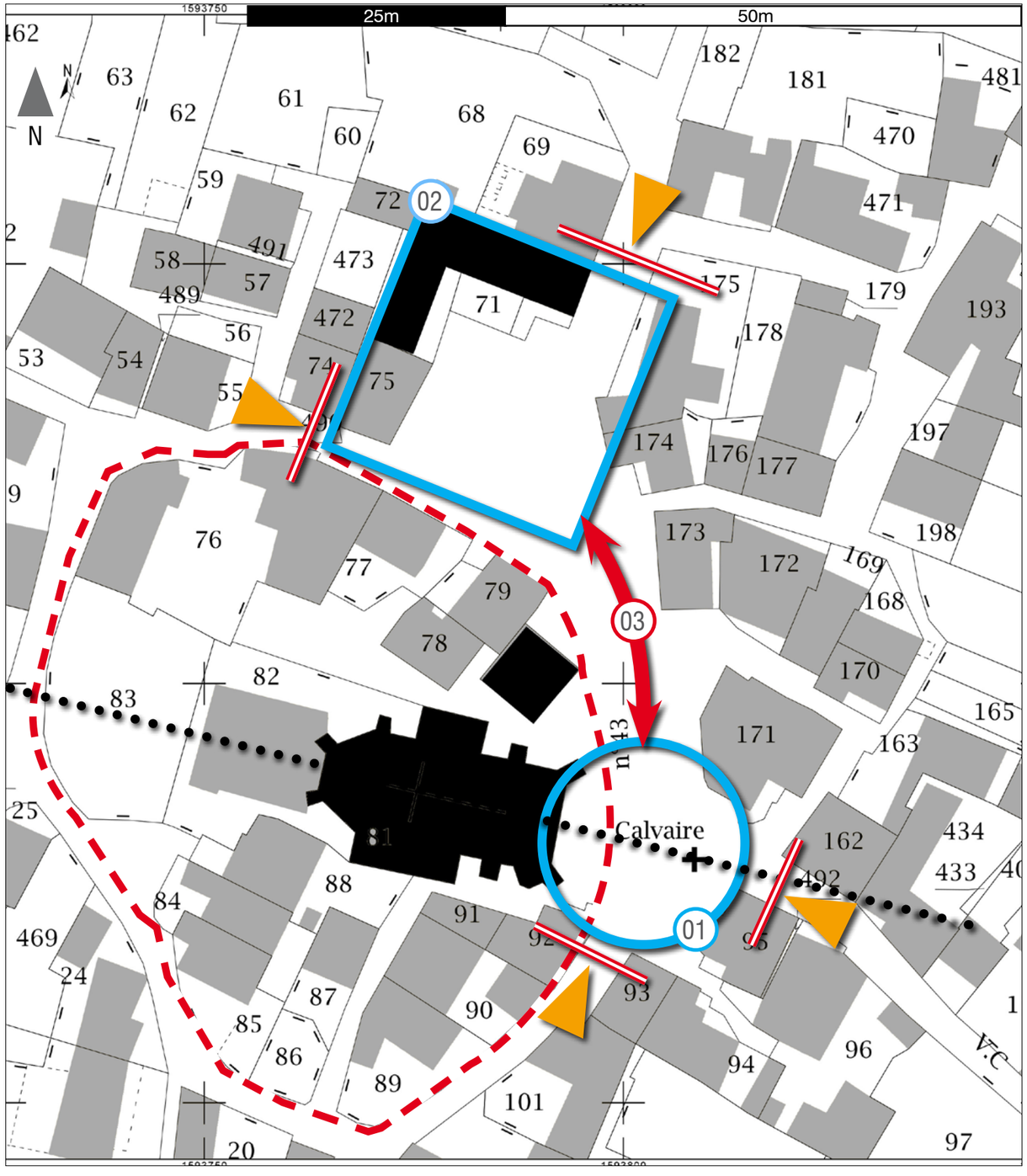

01 PLACE DE L'ÉGLISE

- Espace maternel, embrassant et enveloppant
- Cercle parfait
- Axe du calvaire

02 PLACE DE LA MAIRIE

- La République et les services (poste, cantou, bibliothèque)
- Parcellaire tramé orthogonal
- Cadre structurant

03 ESPACE DE TRANSITION

- Entre espace église et espace mairie
- Structure du castrum
- Tour, fontaine, arbres

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

02 // PLAN D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG 1/500e

• Entrées nord/sud (cardo) et est/ouest (décumanus) marquées par la mise en place de grilles-caniveaux traversantes (récupération des eaux de ruissellement)

01 PLACE DE L'ÉGLISE

• parvis surélevé par rapport à la chaussée avec une délimitation constituée de marches cintrées en pierre calcaire (trois au maximum)
• ce décalage de niveaux visant à empêcher le stationnement sauvage et à faire mieux respecter le parvis
• accès à l'église - correspondant à l'axe de la croix - dallé en pierre calcaire (de récupération si possible)
• le reste du parvis est traité en enrobé grenaillé (clair)
• les deux places de stationnement (temporaire) sont formalisées par des angles en pierre calcaire
• Plantation d'un arbre emblématique au port large et à l'ombre fine type Albizia

02 PLACE DE LA MAIRIE

• limitation de son emprise par une bordure fine en acier et sa surface en enrobé grenaillé
• plantation de quatre arbres dans des embases maçonnées, servant d'assise (identique à l'existant)
• mise en place d'un abri-bus pour le transport scolaire (au pied de la poste)
• positionnement de quatre bancs à dossiers (en bois et acier) pour éviter l'accès, mais amovibles si nécessaire
• mise en place d'une treille végétalisée linéaire en façade sud de la mairie et de la poste (pour éviter les surchauffes estivales)
• aménagement d'un espace de stationnement central situé derrière la Mairie, pour supprimer l'emprise des véhicules sur l'espace public

03 ESPACE DE TRANSITION

• limitation du castrum par la mise en place d'un linéaire cintré en pierre calcaire
• construction du terrain de boules au pied de la Tour avec entourage en poutres bois (chêne)
• le long des maisons sans jardin, mise en place de bandes enherbées et limitées, esprit de "Village-jardin", ceci pour éviter le stationnnement sauvage et permettre une semi-appropriation qualitative

Coupe AA' au 1/100e

01

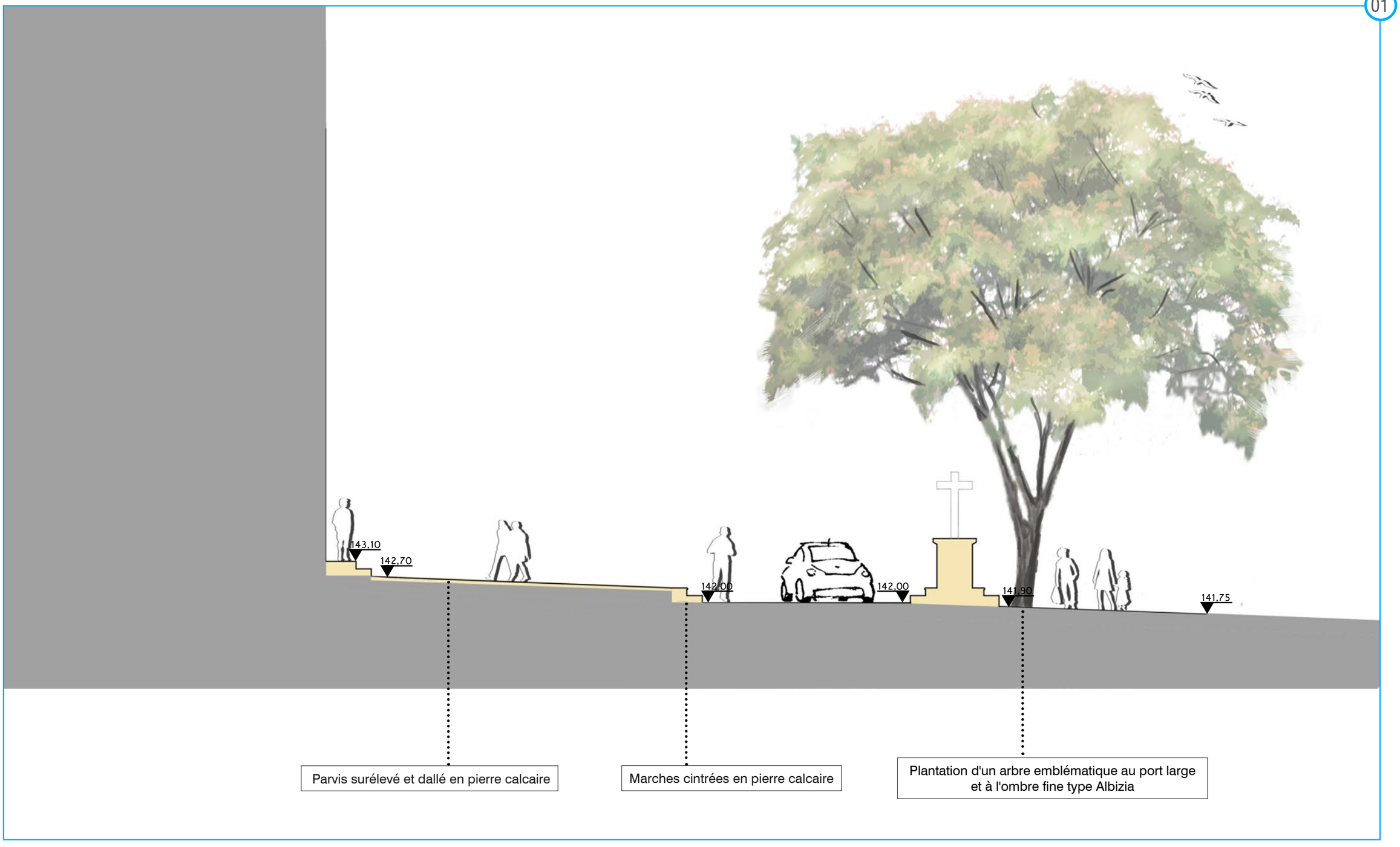

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

03 // PERSPECTIVES ET COUPES D'AMÉNAGEMENT • PLACE DE L'ÉGLISE

Vue d'ambiance vers l'église

01

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

03 // PERSPECTIVES ET COUPES D'AMÉNAGEMENT • PLACE DE L'ÉGLISE

Vue d'ambiance depuis le parvis de l'église vers le calvaire

Coupe BB' au 1/100e

02

Arbres au port en boule large et feuillage dense mais fin, dans des embases maçonnées, servant d'assise (identique à l'existant)

Surface place en enrobé grenaillé délimitée de la chaussée par une bordure fine en acier (volige)

Bancs à dossiers (en bois et acier) pour éviter l'accès, mais amovibles si nécessaire

Abri-bus pour le transport scolaire

Treille végétalisée linéaire et ornementale évitant les surchauffes estivales

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

03 // PERSPECTIVES ET COUPES D'AMÉNAGEMENT • PLACE DE LA MAIRIE ET TOUR

Vue d'ambiance • Depuis la Tour vers la place de la mairie

02

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

03 // PERSPECTIVES ET COUPES D'AMÉNAGEMENT • PLACE DE LA MAIRIE ET TOUR

Vue d'ambiance sur le "village-jardin" et vers le terrain de boule au pied de la Tour

02

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

04 // DÉTAIL DES REVÊTEMENTS DE SURFACE

Plan masse simplifié au 1/1000e

A

Dallages en pierres calcaires

B

Enrobé grenaillé (à gauche)

C

Variante volige acier et stabilisé

Variante pavés béton végétalisés

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

05 // DÉTAIL DES ÉQUIPEMENTS

Plan masse simplifié au 1/1000e

A

Treilles végétalisées

B

Abri-bus modulaire

C

Banc simple en bois avec dossier

D

Boulodrome

06 // DÉTAIL DES PLANTATIONS

Plan masse simplifié au 1/1000e

A

Variante 1 • Albizia julibrissin

Var.2 • Catalpa bignonioides

Var.3 • Gleditsia triacanthos

B

Variante 1 • Sophora japonica

Var.2 • Prunus avium

C

Variante 1 • Koelreuteria paniculata

Var.2 • Acer campestre

D

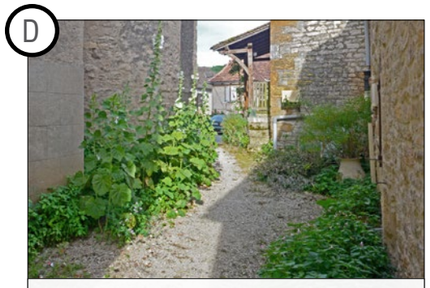

Village-jardin • Floirac

D

Fosses découpées dans l'enrobé existant

D

Rue-jardin (rue Kléber) • Bordeaux

B // AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

06 // DÉTAIL DES PLANTATIONS

Proposition de 2 variantes de plantation sur la place de la mairie • plans 1/1000e

VARIANTE ARBRE SUPPLÉMENTAIRE
SUR L'EMPRISE DE LA VOIRIE

Réduction de la vitesse des véhicules

VARIANTE MAIL D'ARBRES
SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Plus d'ombre mais moins d'espace libre

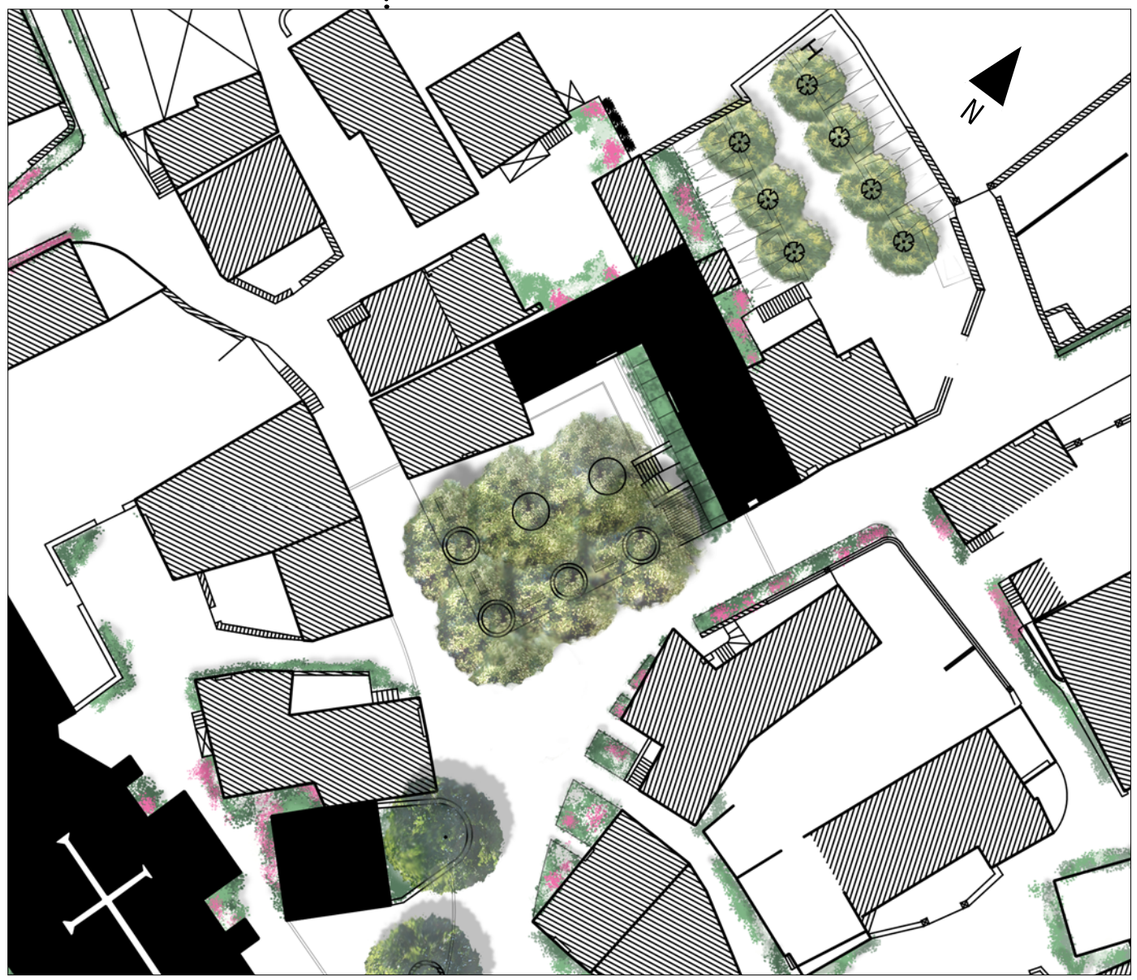

C // RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES (EP)

01 // PLAN DU RÉSEAU EXISTANT 1/2500e

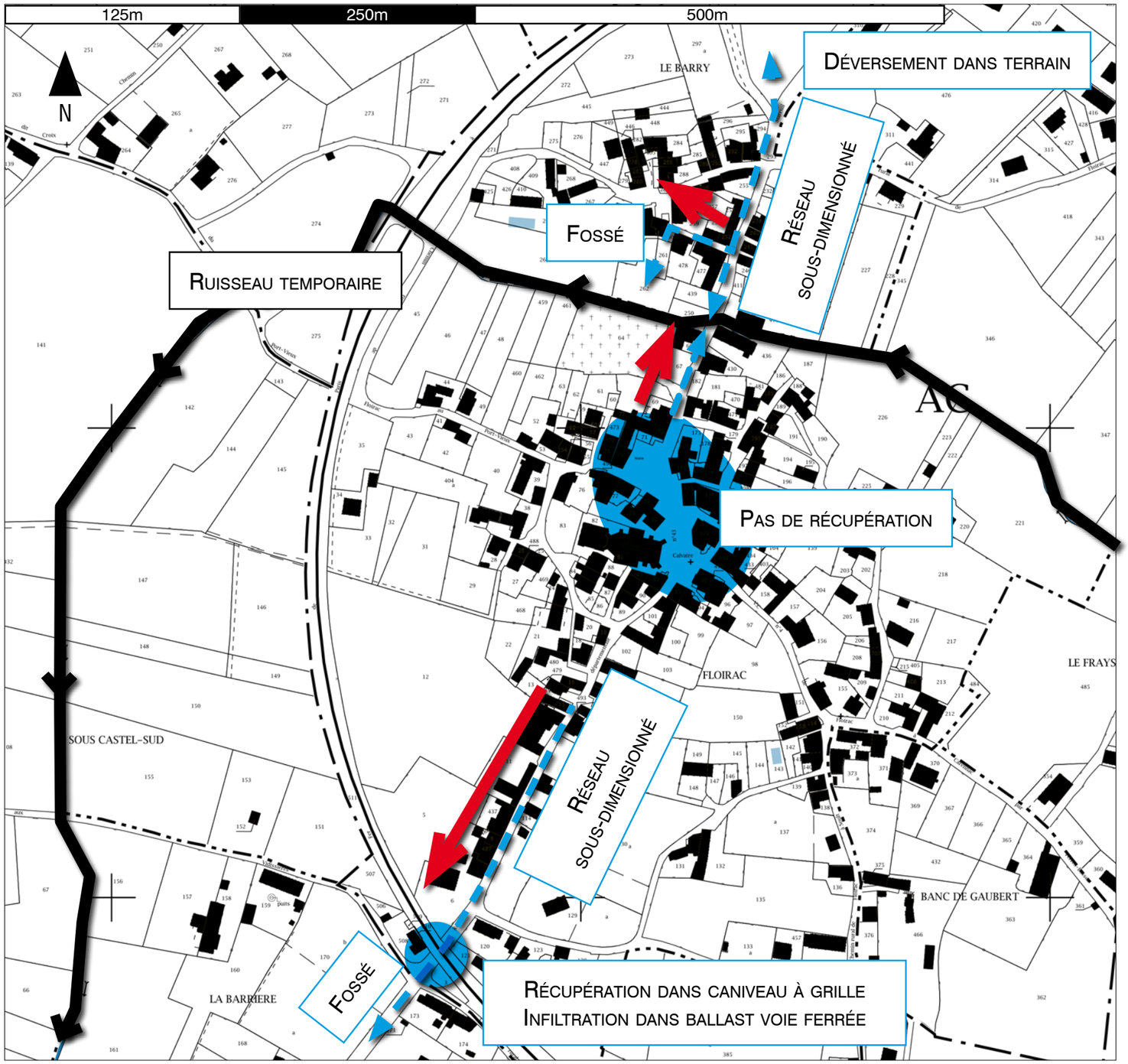

Sens général et accélération importante des EP lors des orages ou fortes précipitations

Cheminements des EP

RÉSEAU EP EXISTANT INSUFFISANT ET MAL ENTRETENU

Depuis la place de l'église vers la Barrière (entrée sud)

- caniveaux maçonnés bricolés contre locaux habités et bandes enherbées contre murs, granges, etc.
- une première grille (+ buse amont !?), récupération de quelques descentes EP (1U), regards béton (2U), puis grilles (3U) après voie ferrée avant fin dans fossé (drainant)
- concernant la grille caniveau traversante devant la voie ferrée, elle reçoit le ruissellement aérien important (!) et le ballast sert a priori de drainage (!?)

Depuis la place de la mairie vers le Barry (entrée nord)

- grille caniveau (PVC) devant la mairie/bibliothèque et fontaine (potable) : rejet aérien rue du Barry
- place mairie vers ruisseau : grilles et regard béton/acier pour rejet vers le ruisseau temporaire des Nouals
- du "Pourquoi pas" vers ruisseau : caniveau maçonné, puis traversée de route (dégradée) avant raccord au ruisseau
- dans Barry : grille de récupération du ruissellement aérien important (!), puis passage dans propriété privée par fossé (drainant) se raccordant au ruisseau
- après chapelle : caniveau maçonné, grilles, regard acier et traversée de route vers terrains agricoles

C // RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES (EP)

02 // PLAN DU RÉSEAU PROJETÉ 1/1000e • FLOIRAC SUD

Fossé simple

Fossé busé

Caniveau à grille

Grille de récupération

Récolte des eaux de toitures

Raccord eaux de toiture vers réseau EP

• Aux entrées des places église et mairie (cardo + décumanus), mise en place de grilles traversantes (fonte) de récupération des eaux de ruissellement

• Reprise des descentes EP (édifices publics uniquement : église, mairie, etc.)

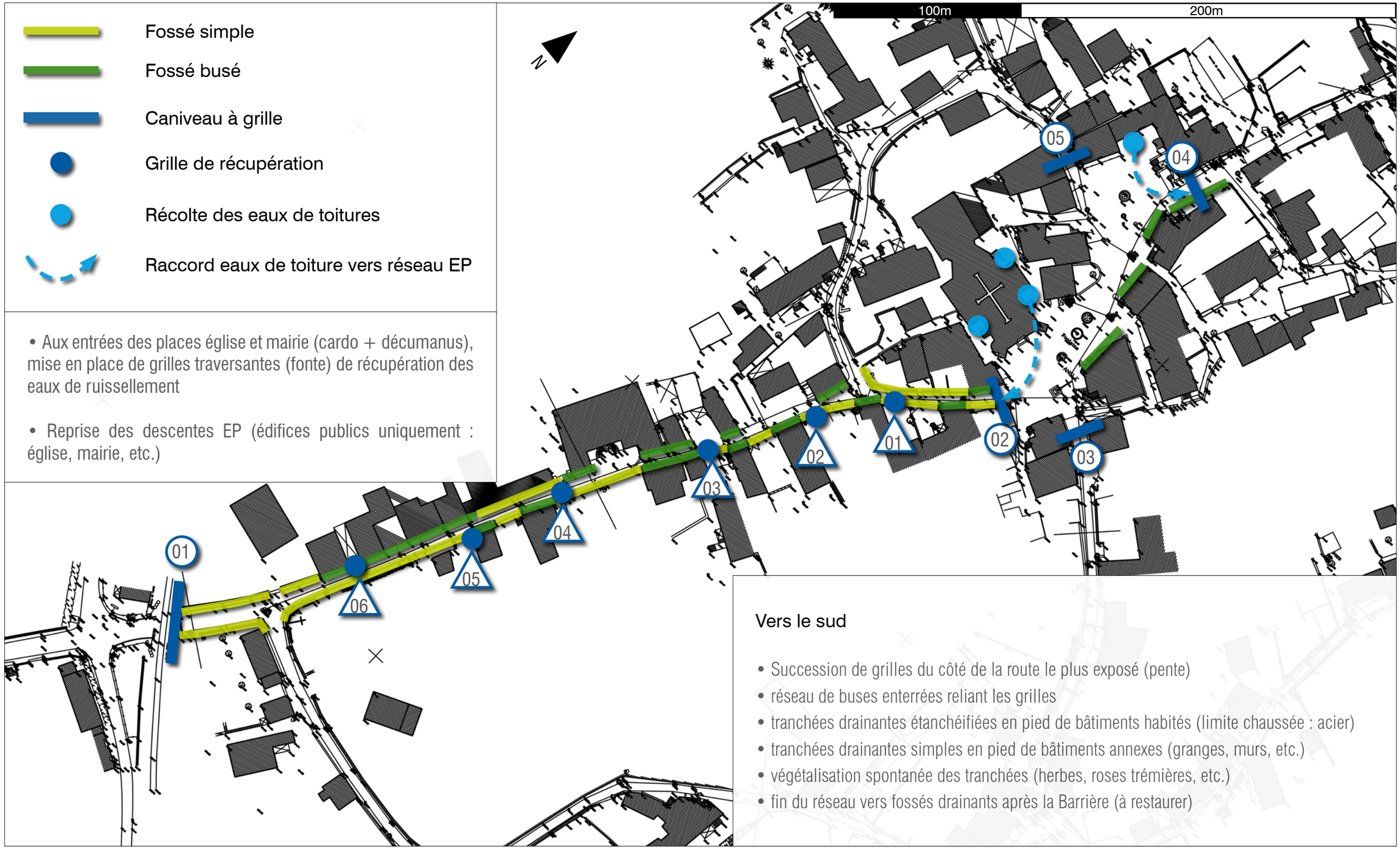

Vers le sud

- Succession de grilles du côté de la route le plus exposé (pente)
- réseau de buses enterrées reliant les grilles
- tranchées drainantes étanchéifiées en pied de bâtiments habités (limite chaussée : acier)
- tranchées drainantes simples en pied de bâtiments annexes (granges, murs, etc.)
- végétalisation spontanée des tranchées (herbes, roses trémières, etc.)
- fin du réseau vers fossés drainants après la Barrière (à restaurer)

C // RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES (EP)

02 // PLAN DU RÉSEAU PROJETÉ 1/1000e • FLOIRAC NORD

Vers le nord

- idem ...
- raccordement au ruisseau temporaire (dans les deux sens)
- mise en place d'une grille traversante (fonte) de récupération des eaux de ruissellement à l'aplomb du ruisseau
- si possible : renforcer réseau du Barry dans ruelle par buses enterrées et pose de regards en pied de descentes EP pour raccord sur réseau privé (!)
- fin du réseau vers terrains agricoles en contrebas (?)

C // RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES (EP)

03 // PRINCIPE DU SYSTÈME DE FOSSÉ DRAINANT PROPOSÉ

DANS TOUS LES CAS

- limite avec chaussée par profil acier
- végétalisation spontanée (herbes, roses trémières, etc.)
- végétation patrimoniale préservée (rosiers grimpants, glycines, etc.)

A

CONTRE HABITATION

- tranchée drainante étanchéifiée (paroi bitumineuse soudée) et buse de récupération des EP en raccord des grilles ponctuelles

B

CONTRE MUR OU BÂTIMENT ANNEXE

- tranchée drainante simple non étanchéifiée

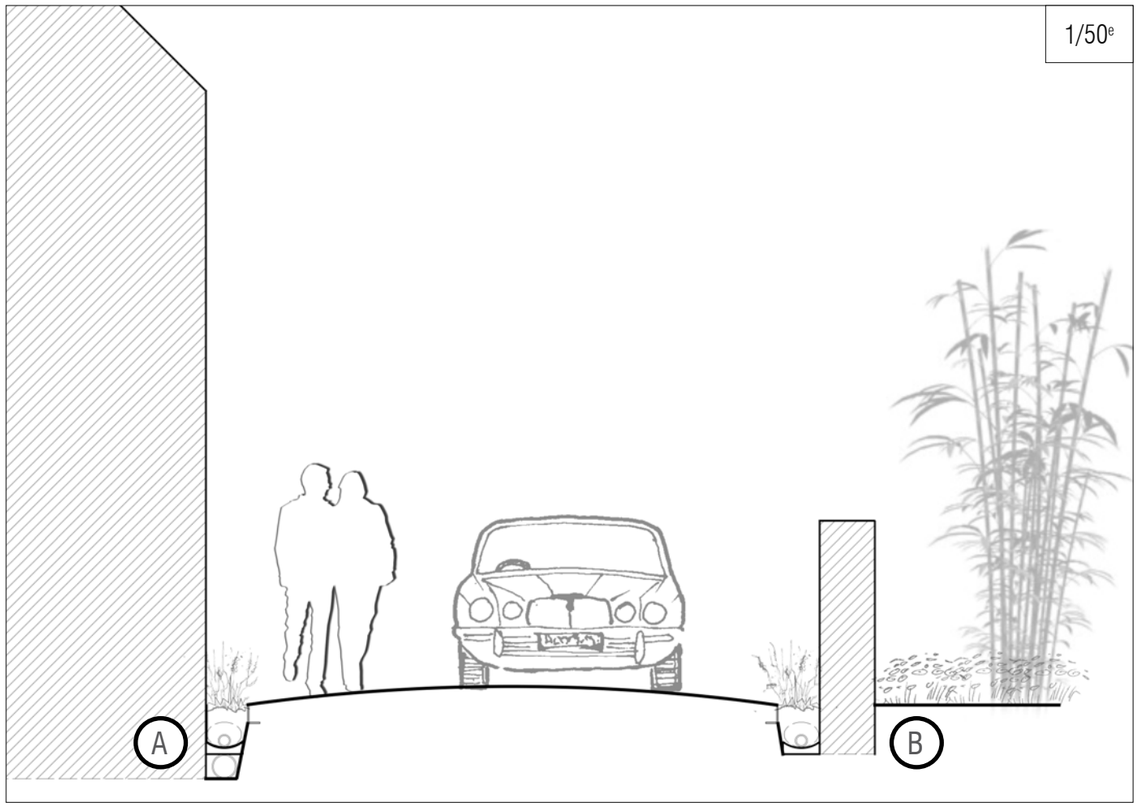

Roses trémières

Hortensia et roses trémières

Roses trémières

Roses trémières et graminées diverses

Althea rosea

Impatiens balfouri

Lythrum salicaria en plantation linéaire

D // TRAITEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES POUBELLES

01 // LOCALISATION DES ÉLÉMENTS TRAITÉS (ÉCHELLE GRAPHIQUE SEULE)

Stationnement sur terrains communaux (centre-bourg)

- La Barrière : possibilité de créer deux places complémentaires dont une place PMR (total 5U)
- Place de l'église : possibilité de mieux formaliser pour un stationnement temporaire (2U)
- Derrière la mairie : création d'un parc de stationnement arboré (14U) avec place PMR (1U)

? Stationnement sur terrains privés (périphérie) à proposer aux propriétaires

- La Barrière : pour visiteurs
- Ban de Gaubert : pour Ban et visiteurs
- Rul : pour Barry, visiteurs et "Pourquoi pas" (vue sur chapelle et château)
- Barry bas : pour Barry et visiteurs

Poubelles

- réfléchir avant tout à la localisation utile (emplacements à modifier, supprimer ?)
- prévoir intégration par masquage visuel (murets pierre, panneaux bois, treille, etc.)
- prévoir également atténuation sensorielle (végétation florale : glycine, chèvrefeuille, passiflore, etc.)

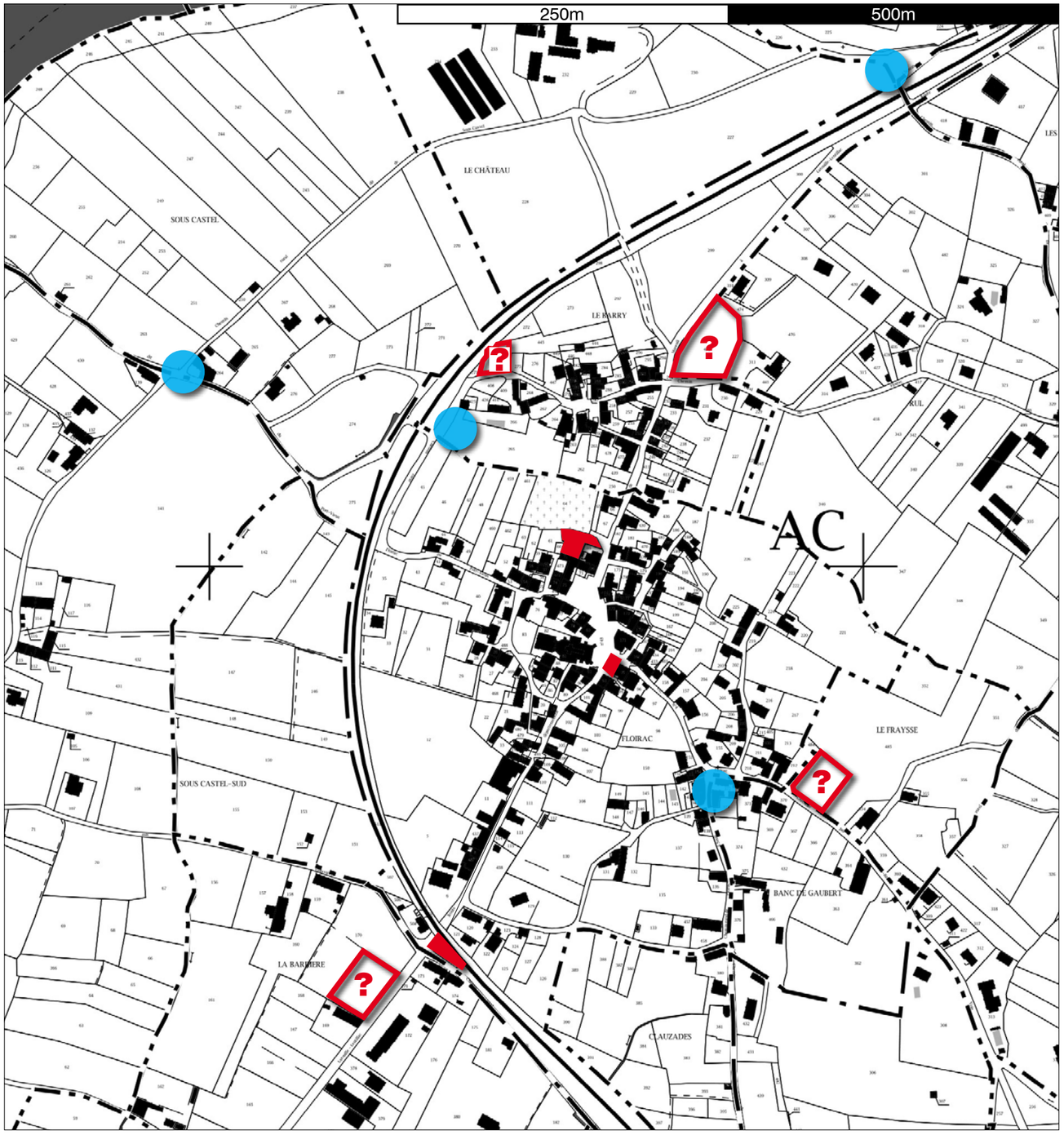

D // TRAITEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES POUBELLES

02 // POUBELLES • CROQUIS - RÉFÉRENCES

Aménagement cache-conteneur

AMÉNAGEMENT QUALITATIF PERMETTANT DE

- masquer la vue des conteneurs par des murs périphériques bâtis en pierre calcaire locale
- masquer les odeurs par la treille végétalisée (glycine, chèvrefeuille, passiflore, etc.)

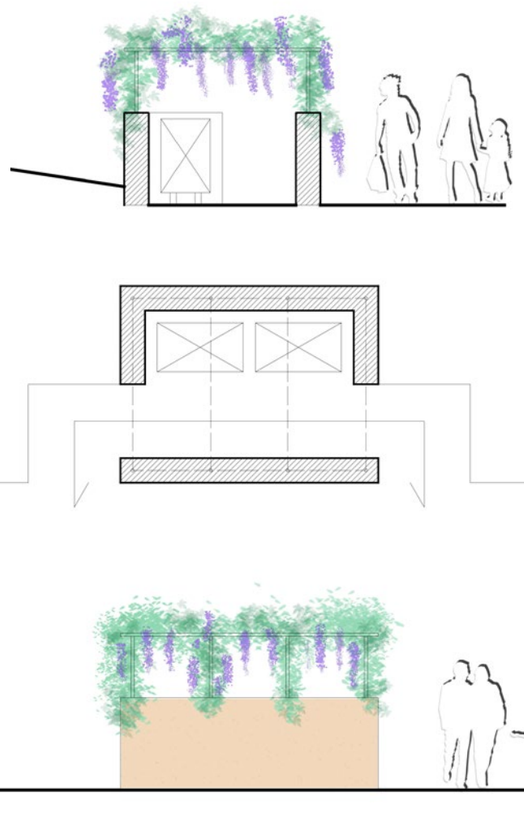

Plan d'une réalisation cache-conteneur végétalisée au 1/100e

Palissade bois-métal

Parement en pierre

Référence d'aménagement cache-conteneur avec treille acier

E // CHIFFRAGE GLOBAL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT (B-C-D)

B // aménagement du centre-bourg

L'aménagement étudié - suivant les variantes - engendre des dépenses limitées et exrêmement qualitatives, avoisinant les **215.000 €HT**

C // réseau d'eaux pluviales (EP)

l'aménagement étudié - global - engendre des dépenses qualitatives, avoisinant les **245.000 €HT**

D // Traitement des stationnements et des poubelles

STATIONNEMENTS l'aménagement étudié - Mairie et Barrière - engendre des dépenses limitées et qualitatives, avoisinant les **85.000 €HT**

POUBELLES l'aménagement étudié - unité type - engendre des dépenses qualitatives, avoisinant les 17.500 €HT, soit * 4U = **70.000 €HT**

TOTAL B-C-D

TOTAL (environ) = **615.000 €HT.**

F // CONCLUSION

CONCERNANT LE CONTOURNEMENT

- le contournement étudié - suivant les variantes - engendre des dépenses extrêmement importantes, avoisinant les 1.610.000 €HT
- il convient de signaler que dans une optique utilitaire et touristique (camions, camping-cars, etc.) ce contournement mènerait à un itinéraire sans issue. En effet, les ponts de "Bascle" (SNCF), "Miret" (suspendu) et Carennac ("Plus beaux villages de France") limitent considérablement le gabarit et les charges admissibles
- au vu des chiffrages, il semblerait judicieux de reconsidérer les pratiques agricoles actuellement en usage et/ou le matériel employé (gabarit)
- l'impact sur les propriétés privées et le patrimoine rural est très conséquent

CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

- l'aménagement étudié - suivant les variantes - engendre des dépenses limitées et exrêmement qualitatives, avoisinant les 215.000 €HT
- il convient de signaler que la place de l'église inspire clairement l'aménagement de base proposé. Pour la place de la mairie, des variantes sont proposées
- concernant les bandes enherbées, ces dernières formalisent un espace de transition avec l'espace public, tout en lui redonnant une belle qualité d'usage
- concernant le terrain de boules, il semblerait plus judicieux que la commune parvienne à le positionner sur un terrain annexe (Cf. DPU)

CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS

- l'aménagement étudié - mairie et Barrière - engendre des dépenses limitées et qualitatives, avoisinant les 85.000 €HT
- concernant le stationnement derrière la mairie (central), la possibilité de réaliser 14 places sous frondaisons est particulièrement intéressante
- concernant le stationnement au niveau de la Barrière (annexe), la possibilité de réaliser 5 places (au lieu de 3) est intéressante
- il serait cependant judicieux que la commune parvienne à obtenir d'autres terrains (Cf. DPU et Diagnostic)

CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU EP (EAUX PLUVIALES)

- l'aménagement étudié - global - engendre des dépenses qualitatives, avoisinant les 245.000 €HT
- le traitement des EP par infiltration dans les tranchées drainantes renoue avec le caractère simple, traditionnel et ésthétique du village
- le positionnement de grilles et/ou de caniveaux ponctuels permet de prendre en charge les surplus (orage) et de clarifier l'espace

CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES POUBELLES

- l'aménagement étudié - unité type - engendre des dépenses qualitatives, avoisinant les 17.500 €HT
- cet aménagement implique que la mairie obtienne l'accord de propriétaires fonciers, dans une optique de qualité collectivité

G // VARIANTE D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG SELON LES DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL

01 // RETOUR DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE DOSSIER D'ESQUISSE INITIALEMENT REMIS CI-AVANT LE 23/07/2015

contenu du message

de	". MAIRIE DE FLOIRAC" <maine.floirac.lot@orange.fr>
à	julien.dumolard@wanadoo.fr
date	28/09/15 16.27
objet	**projet aménagement commune de Floirac**

Monsieur,

suite au dernier Conseil Municipal, voici les demandes de modifications émises et validées par l'ensemble du Conseil, concernant
la phase esquisse du projet d'aménagement des espaces publics:
-suppression abri bus,
-diminution du nombre d'arbres plantés,
-maintien de quelques places de stationnement sur la place de la mairie,
-suppression des bancs fixes et des murets bâtis autour des arbres,
-maintien de l'accès libre aux véhicules sur l'espace piéton (commerçants du marché, cars scolaires),
-matérialisation de la notion de place de la mairie par une petite marche et un enrobé grenaillé.

Le secrétariat pour Monsieur le Maire, Raphaël DAUBET

G // VARIANTE D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG SELON LES DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL

02 // PLAN D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG • VARIANTE 1/500e

G // VARIANTE D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG SELON LES DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL

03 // PERSPECTIVE D'AMÉNAGEMENT • PLACE DE LA MAIRIE

Vue d'ambiance • Depuis la Tour vers la place de la mairie

G // VARIANTE D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG SELON LES DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL

Commentaires de l'équipe de conception/maîtrise d'oeuvre

ABRI BUS

La suppression de l'abri bus (qui pouvait également servir d'affichage municipal et/ou associatif) réduit le confort d'attente (lieu couvert présentant un banc), mais permet de créer une place de stationnement PMR sur la place de la Mairie.

Notons qu'il serait possible d'harmoniser habilement le style de l'abri à l'architecture particulière de Floirac, en créant un mobilier sur mesure, et non en utilisant un produit préfabriqué issu d'un catalogue.

DIMINUTION DU NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS

La diminution du nombre d'arbres plantés permet certes réduire leur emprise au sol (gênante dans le cadre du maintien de quelques places de stationnement sur la place - cf. paragraphe ci-après), mais leur ombrage, particulièrement appréciable pour les piétons en période chaude, est également restreint.

Dans la première proposition (cf. plan d'aménagement page 7 du présent dossier), les quatre arbres plantés en alignement (et en équerre) soulignaient la géométrie de la place de la Mairie, rendant tangible un espace actuellement flottant car non clairement défini en tant qu'entité spatiale. Avec la diminution et seulement deux arbres conservés, l'entité place n'est plus véritablement délimitée et moins protégée de la route.

MAINTIEN DE QUELQUES PLACES DE STATIONNEMENT

Le maintien de quelques places de stationnement sur la place de la Mairie correspond à une modification du programme initial, qui visait dans le programme d'aménagement à "limiter le stationnement des véhicules sur la place" (cf. "Rappel du programme" page 30 du dossier Diagnostic paysager - Avril 2015).

Par ailleurs, si certaines places affectent peu la revalorisation de l'espace public (2U rue du Barry et 1U PMR), les autres viennent l'occuper, se situant devant des bâtiments d'habitation (5U) et leurs ouvertures.

Si ce maintien permet un usage quotidien plus aisé (bien que le parking principal nouvellement projeté en lieu et place de l'actuel boulodrome soit à moins 50m des places maintenues), il n'invite pas à réinvestir le centre-bourg par acquisition/restauration des bâtiments d'habitation et/ou d'activité inhabités.

SUPPRESSION DES BANCS FIXES

La suppression de tous les bancs (lesquels étaient prévus amovibles pour les jours de marché, événements, etc.) et des murets bâtis autour des arbres (qui constituaient des assises), ôte à la place de la Mairie son caractère initialement piéton. Cette mesure ne favorise en rien les pauses, échanges, réunions entre les habitants, la place devient un lieu de passage mais plus d'arrêt.

On constate qu'actuellement, l'embase du Tilleul de la place de la Mairie sert couramment d'assise ombragée à la population locale, secondaire, et touristique. Il paraît dans ce cadre peu cohérent de projeter un aménagement dénué d'assises.

LE MAINTIEN DE L'ACCÈS LIBRE

Le maintien de l'accès libre aux véhicules sur l'espace piéton (commerçants du marché, cars scolaires) rend caduque la requalification de la place de la Mairie en espace piéton, envisagée initialement. Rien ne garantit effectivement que, en dépit de places matérialisées au sol, les automobilistes ne continuent à se garer comme ils le font actuellement.

MATÉRIALISATION DE LA NOTION DE PLACE DE LA MAIRIE PAR UNE PETITE MARCHE ET UN ENROBE GRENAILLÉ

La matérialisation de la notion de place de la Mairie par une petite marche et un enrobé grenaillé (matériaux dédié aux surfaces piétonnes du projet) ne sera pas suffisante à établir une nouvelle fonction/affectation, et à créer une véritable sensation de place.

Chiffrage

La variante d'aménagement élaborée selon les remarques du Conseil municipal engendre des dépenses avoisinant les **186.450 €HT**

Pour rappel, ce montant avoisinait les **215.000 €HT** pour l'esquisse d'origine (cf. partie aménagement du centre-bourg page 6 à 17 du présent dossier).

Conclusion

La variante d'aménagement élaborée selon les demandes du Conseil municipal de Floirac n'est, à notre sens, plus assez ambitieuse (par rapport au contenu du programme d'aménagement initial) en terme de requalification du centre-bourg. Elle pourrait cependant constituer un projet transitoire entre l'état actuel du site et l'état projeté en phase esquisse d'origine.

Notons que les économies engendrées par cette variante sont assez limitées par rapport au montant de la proposition initiale. Elles représentent a fortiori une part très faible du montant total de l'aménagement projeté (Centre-bourg - Réseau EP - Traitement des stationnements et des poubelles).

On peut donc s'interroger : la Communauté floiracoise souhaite-elle réellement une requalification ambitieuse de son espace public, portant une vision d'avenir, ou désire-t-elle rester sur des bases connues ?

Dans le cadre d'un projet concerté et d'une réflexion sur l'intérêt commun, il est essentiel de consulter l'ensemble des habitants (permanents et secondaires), qui représentent clairement la "Maîtrise d'usage", afin d'obtenir leurs avis/remarques/suggestions, particulièrement précieux(ses) pour la suite du projet.

Aussi l'équipe de Conception/Maîtrise d'œuvre reste disponible pour toute aide à la diffusion des documents Diagnostic/Esquisse, et pour toute réunion de présentation commentée (avec projection des documents), puis discutée.